



## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DE LA COMMUNE

(Art.107 de la loi NOTRe du 07 août 20215)

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de la commune devra être annexée au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux (article L2313-1 du CGCT). La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

### BUDGET PRINCIPAL

#### BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget primitif, voté annuellement, constitue la prévision des recettes et des dépenses pour l'année. Il est nécessairement équilibré et vaut autorisation d'exécution. Il se compose d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement, qui doivent chacune être votées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section fonctionnement du budget principal 2022 a été votée en équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 576 619 €. Voici ce que l'on peut observer d'essentiel sur les crédits ouverts en dépense et les prévisions de recettes 2022 :

#### Dépenses de la section de fonctionnement

Chapitre	BP 2022
Charges à caractère général (eau, électricité, gaz, fournitures diverses, assurances, télécom, impôts et taxes)	173 300,00
Charges de personnel	131 300,00
Atténuations des produits (fonds de péréquation)	55 935,00
Virement à la section investissement	91 543,94
Opérations d'ordre	11 486,75
Autres charges de gestion courante ( indemnités élus, service incendie, subventions, contribution aux divers syndicats)	101 300,00
Charges financières (intérêts des prêts)	11 753,31
Charges exceptionnelles	
<b>Total dépenses</b>	<b>576 619,00</b>

Les dépenses de fonctionnement sont les charges pour le fonctionnement courant de la commune. Charges qui sont linéaire d'une année sur l'autre.

#### Recettes de la section de fonctionnement

Chapitre	BP 2022
Excédent antérieur reporté	90 000,00
Produits des services (ventes d'eau, coupes des bois, affouages, locations de compteurs)	13 990,00
Impôts et taxes (fonciers, habitation, compensations)	269 610,00
Dotations et participations	168 019,00
Autres produits gestion courante (revenus des immeubles, location de salles)	35 000,00
Produits exceptionnels	0,00
<b>Total recettes</b>	<b>576 619,00</b>

Dans les recettes de fonctionnement nous constatons une nouvelle baisse des dotations de l'Etat. Les taux des taxes foncières n'ont pas été augmentés. La suppression de la taxe d'habitation est compensée par la récupération du taux de foncier bâti du département.

**La section d'investissement** du budget principal 2022 a été votée en équilibre en recettes et dépenses, à la somme de 306 387,22 €. Voici ce que l'on peut observer d'essentiel sur les crédits ouverts en dépense et les prévisions de recettes 2022 :

### Dépenses de la section d'investissement

Chapitre	BP 2022
Déficit antérieur reporté	104 015,60
Remboursement d'emprunts (capital)	59 097,70
Achat de terrain	6 000,00
Remboursement taxe d'aménagement	12 792,36
Travaux SYDESL (éclairage rue de la Rebataine et dernière partie de la RD 975)	16 533,38
Immobilisations corporelles (Travaux bâtiments)	56 300,00
Immobilisations en cours (travaux chemins)	51 648,18
<b>Total dépenses</b>	<b>306 387,22</b>

Les immobilisations corporelles correspondent aux travaux : réfection du parvis d l'église et travaux dans les chemins.

### Recettes de la section d'investissement

Chapitre	BP 2022
Virement de la section de fonctionnement	91 543,94
Affectation résultat	134 447,88
Opérations d'ordre (amortissements)	11 486,75
Dépôt caution	1 000,00
Fonds de concours	20 685,99
Dotations fonds divers (FC TVA)	24 420,66
Subventions d'investissement	22 802,00
Emprunts et dettes assimilées	0,00
Produits des cessions	0,00
<b>Total recettes</b>	<b>306 387,22</b>